AAGROUP

PHASE : DCE
Date : 24 juillet 2026

DCE
INDICE 0
CCTP - Lot N°02 DEMOLITION DESAMIANTAGE

[redacted]

EXTENSION DE LA CRECHE UNIVERSITAIRE "La P'tite Fac"

Sommaire

A DESAMIANTAGE 3

01 TRAVAUX de DESAMIANTAGE 3
01-01 TRAVAUX PREPARATOIRES 3
01-02 DEPOSE DE MATERIAUX AMIANTES 4
01-02-01 TRAVAUX DE DESAMIANTAGE INTERIEURS DE MATERIAUX COLLES OU SCELLES 4
01-03 EVACUATION DES GRAVOIS 4
01-04 CONTROLES et ANALYSES 5

B DEMOLITIONS 5

02 INSTALLATION DE CHANTIER - TRAVAUX PREPARATOIRES 5

03 DECONSTRUCTION 6
03-01 DEMOLITION REVETEMENTS COLLES 6
03-02 DEMOLITION PLATRERIES 6
03-03 DEPOSE FAUX PLAFONDS 6

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

A DESAMIANTAGE

01 TRAVAUX de DESAMIANTAGE

01-01 TRAVAUX PREPARATOIRES

01-01-01 GENERALITES

Travaux de dépose des ouvrages contenant de l'amiante du bâtiment existant suivant les indications des Rapports de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'AMIANTE avant réalisation des travaux.

Localisation des ouvrages suivant les indications du Rapport et des plans de repérage des matériaux contenant de l'AMIANTE.

Il sera prévu la dépose du revêtement collé contenant de l'amiante suivant les indications du rapport de repérage.
Dépose avec soin pour mise en sac et évacuation.
En complément, il devra être prévu le ponçage ou le décapage de la colle avec un matériel adapté suivant étude de l'entreprise pour le traitement et l'évacuation des déchets.

01-01-02 TRAVAUX PREPARATOIRES ET INSTALLATION

Travaux préparatoires et d'installation de chantier spécifique à prévoir par le présent lot pour les travaux de DESAMIANTAGE en complément des installations communes mise en place par le Lot – GROS OEUVRE suivant étude après reconnaissance sur place.
Les installations devront être prévues suivant les dispositions fixées par le PGC SPS établi par le Coordonnateur SPS.

01-01-03 PLAN de RETRAIT POUR DESAMIANTAGE

L'entreprise du présent lot devra établir un plan de retrait pour la transmission aux organismes concernés dans les délais fixés par le marché.
Le plan de retrait devra être détaillé et en fonction du mode opératoire retenu pour la dépose des différents matériaux Amianté prévus à déposer suivant les indications des ou du PRE-RAPPORT ou RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX.
Le plan de retrait devra être fourni pour avis au maître de l'ouvrage, au CSPS et au maître d'œuvre.
En complément l'entreprise devra fournir tous les documents complémentaires à la demande du CSPS.

01-01-04 INSTALLATIONS PARTICULIERES DE CHANTIER POUR DESAMIANTAGE

L'entreprise devra prévoir toutes les installations et équipements de chantier spécifiques nécessaires à son intervention et à son personnel pour les travaux de Désamiantage en complément des installations communes de chantier mise en place par le Lot - GROS-OEUVRE.
Les installations spécifiques du présent lot devront être prévues en accord avec le Maître de l'ouvrage et le CSPS.

En fonction du mode opératoire et de la nature des matériaux à déposer, il sera prévu en particulier :
- L'utilisation de masque avec cartouche de filtration d'air, de combinaison et gants pour chaque ouvrier,
- La mise en œuvre de moyen de levage et de mise en sécurité des ouvriers de type échafaudage ou nacelle,
- La mise en place des installations de chantier particulières par Sas de décontamination à plusieurs compartiments, sas pour déchets, vestiaires douches et sanitaires des ouvriers suivant réglementation en vigueur,
- Le raccordement de toutes ses installations de chantier à partir des réseaux existants sur le site ou des branchements de chantier réalisés par le Lot - GROS-OEUVRE,
- Il devra être prévu la mise en place des installations électriques provisoire avec tableau de protection et coffrets de prises étanches compris établissement d'un PV de contrôle,
- Raccordement électrique ou mise en place d'un groupe électrogène insonorisé,
- Mise en place d'un dispositif de pompage et de filtration des eaux.

L'entreprise devra prévoir la fourniture et la mise en place des dispositifs de signalisation, particuliers pour les travaux de DESAMIANTAGE.
Démontage et évacuation de ses installations en fin de travaux pour chaque phase.

01-01-05 CONFINEMENT et PROTECTION

AAGROUP *Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.*

Il devra être prévu la mise en place de toutes les installations particulières et des dispositifs de protection et de signalisation nécessaire à chaque intervention de DESAMIANTAGE en complément des installations communes prévues par le Lot – GROS-OEUVRE.
Mise en place d'un dispositif de fermeture provisoire et de confinement statique ou dynamique suivant étude de l'entreprise avec la neutralisation complète de chaque zone d'intervention.
Il devra être prévu tous les dispositifs de protection et de sécurité adaptés pour le personnel en fonction de la classification des travaux de dépose des MCA.

Nota important :
Les revêtements intérieurs des locaux sont prévus conservés dans la grande majorité des locaux, de ce fait, le mode opératoire pour la mise en place du confinement sera adapté pour ne pas dégrader ces revêtements.

01-02 DEPOSE DE MATERIAUX AMIANTES

01-02-01 TRAVAUX DE DESAMIANTAGE INTERIEURS DE MATERIAUX COLLES OU SCELLES

01-02-01-01 TRAVAUX DE DESAMIANTAGE INTERIEURS DE MATERIAUX

Il sera prévu la dépose du revêtement collé ou scellé contenant de l'amiante suivant les indications du rapport de repérage.
Dépose avec soin pour mise en sac et évacuation.

Localisation des ouvrages suivant les indications du Rapport et des plans de repérage des matériaux contenant de l'AMIANTE et détail ci-dessous.
- Revêtement de sol : Lé plastique avec sous-couche ;
- Revêtement de sol : Colle de carrelage ;

En complément, il devra être prévu le ponçage ou le décapage de la colle avec un matériel adapté suivant étude de l'entreprise pour le traitement et l'évacuation des déchets.
L'entreprise devra également prévoir le rebouchage des saignées réalisées pour la purge des pieds de cloisons.

Localisation :
Suivant rapport amiante.

01-02-01-02 CARRELAGE COLLE COMPRIS PLINTHE

Localisation :
Suivant plan de repérage amiante, plan de démolitions :
- Plonge;
- Office de réchauffage;

01-02-01-03 SOL SOUPLE COLLE COMPRIS PLINTHE

Localisation :
Suivant plan de repérage amiante, plan de démolitions :
- Bureau;
- Restauration;
- Change;

01-03 EVACUATION DES GRAVOIS

01-03-01 EVACUATION DES GRAVOIS AMIANTES

L'entreprise du présent lot devra prévoir l'emballage, le chargement et l'évacuation de tous les matériaux, déchets, consommables et gravois provenant des travaux de désamiantage après le tri sélectif des déchets.
Mise en sacs et étiquetage pour évacuation en décharge autorisée en fonction de la classe et de la nature des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cas de travaux intérieurs, il sera mis en place un sas de décontamination à 3 compartiments des déchets et matériels.
Dans le cas de stockage provisoire des déchets sur place, une zone devra être prévue en accord avec le Maître de l'ouvrage et le CSPS.
Établissement des bordereaux BDSA et BDSI par l'entreprise.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

Localisation :
Pour l'ensemble des gravois amiantés.

01-04 CONTROLES et ANALYSES

01-04-01 CONTROLES et ANALYSES

L'entreprise du présent lot devra prévoir dans le cadre de son offre tous les frais de contrôles et d'analyse pour les travaux de désamiantage avec l'établissement de tous les prélèvements et analyses conformément à la réglementation en vigueur, à savoir
- Analyse Point 0 avant intervention
- Opération de confinement suivant article ci-avant et contrôle des confinements
- Après désamiantage, analyse avant déconfinement
- Déconfinement
- Analyse des rejets d'eaux des sas de décontamination
- Analyse de 1ère restitution avant l'intervention des autres entreprises
- Intervention des autres entreprises
- Analyse de 2ème restitution en fin de chantier à charge du maître d'Ouvrage

L'entreprise devra prendre en compte que dans certaines zones, le plafonds démontable sera conservé. Des analyses sur ce plafonds devront également être réalisés.

Localisation :
Pour l'ensemble des zones désamiantées.

B DEMOLITIONS

02 INSTALLATION DE CHANTIER - TRAVAUX PREPARATOIRES

02-01 CONSTAT D'HUISSIER

Avant le démarrage des travaux, il devra être prévu par la présente entreprise l'établissement d'un constat d'huissier d'état des lieux et à la fin des travaux :
* L'état des voiries publiques existantes pour l'accès du chantier sur le domaine public
* L'état des voiries et des revêtements existants pour l'accès de la zone d'installation et pour l'accès de la zone de travaux
* L'état des lieux pour la zone mise à disposition des entreprises pour les installations de chantier et de stockage.
* L'état des lieux en pied de bâtiment et en périphérie pour la mise en place de nacelle ou d'échafaudage
* L'état des lieux des circulations et des cages d'escalier existantes mise à disposition pour l'accès du chantier
* Le constat des zones d'intervention à l'intérieur des bâtiments existants et des zones de passage. Il devra être constaté l'état de fonctionnement de l'ensemble des ouvrages existants conservés.
* Le repérage des réseaux existants prévus à conserver et à protéger.

02-02 BENNES POUR GRAVOIS

L'Entreprise du présent lot devra prévoir la mise en place d'une aire de stockage pour permettre l'installation de bennes sur le chantier, pour la gestion des gravois de tous les corps d'état pendant la durée des travaux
L'entreprise devra prévoir la mise en place de bennes pour le tri sélectif par nature de matériaux suivant la réglementation en vigueur
Il sera prévu la mise en place de 4 bennes, adapté au volume de déchet généré par les entreprises pendant la durée des travaux et pour les déchets suivants :
- Déchets inertes
- Déchets Industriels Banals (DIB)
- Déchets d'emballage
- Déchets dangereux

Chaque entreprise devra assurer le nettoyage de son chantier, le chargement et la mise en place des gravois dans les bennes avec tri sélectif des matériaux
L'entreprise devra prévoir l'enlèvement et le renouvellement des bennes pendant toute la durée des travaux
L'Imputation des frais sera prévue par le présent lot au titre du compte prorata suivant les spécifications du C.C.A.P.

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

03 DECONSTRUCTION

03-01 GENERALITES

Travaux de dépose et de démolition pour le réaménagement du bâtiment existant à prévoir après la neutralisation des locaux et la coupure des réseaux existants en coordination avec les entreprises des autres lots concernés.
L'entreprise devra prévoir toutes les sujétions pour l'exécution de ses travaux compte tenu des contraintes liées au site suivant les indications des pièces du dossier et du PGC SPS.

Il sera prévu toutes les sujétions pour la sortie la descente et l'évacuation de tous les matériaux et gravats provenant des travaux de démolition prévus ci-après.
Les conditions de sortie et évacuations de gravois devront être prévues suivant la réglementation en vigueur et les directives du coordonnateur SPS compris tri des matériaux, matériel de manutention, levage et dispositifs de protection adaptée.
L'entreprise devra veiller à limiter les nuisances bruits et poussières.

La nature des cloisons à démolir seront en plaque de plâtre ou brique suivant les localisations.

L'entreprise devra la dépose de l'ensemble des ouvrages mobiliers au droit des zones d'intervention du projet.

03-01 DEMOLITION REVETEMENTS COLLES

03-01-01 DEMOLITIONS DES REVETEMENTS MURALS COLLES

La dépose de tous revêtement muraux collés en périphérie des pièces.
Revêtement de type faïences, papiers peints y compris des adhérences. Démontage soigné dans le cas de dégradations trop importantes, l'entreprise devra la reprise des murs.

Localisation :
Suivant plan de démolition :
Ensemble des faïences murales, en dosserets et papiers peints.
- Cuisine existante;
- Dortoirs existant;
- Bureau direction;
- Salles d'activités moyens;
- Espace changes;

03-02 DEMOLITION PLATRERIES

03-02-01 DEMOLITION DE CLOISONS

La démolition de toutes les cloisons en brique ou plaque de plâtre intérieures existantes en plaque de plâtre sur ossature métallique ou en brique, y compris bloc portes et plinthes de différentes natures en pied de cloison
Démolition des revêtements durs collés sur cloisons
Le mode opératoire sera à adapter en fonction de la nature de la cloison.
Nota : les cloisons seront déposées sur l'intégralité de leur hauteur

Localisation :
Suivant plan de démolition et plan projet architecte :
- Cuisine existante;
- Entre bureau et restauration;

03-03 DEPOSE FAUX PLAFONDS

03-03-01 DEMOLITION DE FAUX PLAFOND DEMONTABLE

Démolition de plafond en dalles démontable comprenant :
- Dépose des dalles et ouvrages intégrés
- Dépose de l'ossature et suspentes
- Dépose des cornières de rives
- Descente, chargement et évacuation des gravats

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.

Localisation :

Suivant plan architecte et plan de démolition :
- Restauration;
- Bureau;
- Office réchauffage;
- Plonge;

AAGROUP

Ce document est la propriété exclusive de la société AAGROUP. Il ne peut être communiqué et/ou reproduit sans l'autorisation préalable de la société AAGROUP.